

Déclaration des représentants FSU au CTSD du 9 octobre 2015

Monsieur l'inspecteur d'académie, mesdames, messieurs,

Les représentants de la FSU sont heureux d'avoir enfin entre les mains le fameux projet de convention dont la presse se fait écho depuis des mois. Nous sommes également heureux de constater que le Ministère semble avoir trouvé les moyens de mettre fin à la série noire des suppressions de postes en Haute-Loire. Nous apprécions également le fait que l'administration puisse envisager de réviser des grilles de seuils dans un sens positif.

Nous partageons également certains objectifs affichés par ce projet, à savoir l'amélioration de la réussite des élèves et de la formation des enseignants.

Pour autant, nous ne pouvons accueillir favorablement ce projet.

Sur la forme, nous sommes opposés au principe de la contractualisation qui est une entorse au caractère national de notre service public d'éducation. En instaurant un comité de pilotage et un « dialogue de gestion » IA/élus, cette convention renforce encore le rôle des maires dans la gestion de la carte scolaire. Son adoption nous mènerait pour le coup vers une territorialisation qui ne nous paraît évidemment pas souhaitable. En outre, cela viderait de leur sens des instances réglementaires comme le CTSD. Les outils et instances de préparation de la carte scolaire existent déjà et le processus est déjà suffisamment long sans qu'il soit nécessaire de l'alourdir.

Sur le fond, le principe de la fermeture d'un poste pour 19,5 élèves en moins dans un département où la moyenne est de 22,5 élèves par classe est inacceptable. Mais surtout nous n'admettons pas que notre département soit considéré comme étant à l'équilibre et que des baisses d'effectifs entraînent mathématiquement des suppressions de postes. Nous n'avons pas oublié qu'en 2012 le département avait perdu 19 postes dont une dizaine dans les RASED alors que nous ne perdions pas d'élève.

A nos yeux la priorité n'est pas de créer des réseaux pédagogiques mais bien de reconstruire les RASED, de renforcer les brigades de remplacement et de formation continue et d'abaisser les seuils, en particulier dans les grosses écoles.

Par ailleurs, il nous paraît illusoire pour ne pas dire absurde d'envisager l'aménagement du territoire scolaire sous le seul angle des écoles publiques. Il reste dans notre département 10 communes où les élèves n'ont que le choix de l'école privée confessionnelle. Nous avons également recensé 6 communes qui comptent 2 écoles de 3 classes ou moins, l'une publique, l'autre privée. Ce chiffre monte à 14 si l'on considère les écoles à 4 classes.

Il est vain de vouloir aménager le territoire scolaire sans s'attaquer au dualisme scolaire et il ne serait pas très glorieux d'imposer à des élèves plusieurs heures hebdomadaires de car pour compenser le manque de courage politique du gouvernement.

Nous ne sommes pas opposés par principe aux RPI, en particulier sous leur forme déconcentrée, dans la mesure où les conseils des écoles concernées y sont favorables. Pour autant, par le jeu des seuils plus élevés dans les grosses structures, ces regroupements entraînent souvent des fermetures de classes. Et si leur intérêt pédagogique peut sembler évident au premier abord, il reste cependant à démontrer.

Enfin, nous nous interrogeons sur le caractère très hasardeux des prévisions d'effectifs mais aussi sur la pérennité des engagements de l'éducation nationale au-delà de la rentrée 2016, le vote du budget étant annuel et d'importantes échéances électorales étant prévues en 2017...

Nous n'osons pas penser que cette convention constitue une forme de chantage aux fermetures de postes pour contraindre les maires à aller contre les intérêts de leur commune... Aussi, nous ne voyons tout simplement pas l'intérêt d'une telle contractualisation et vous demandons, monsieur l'inspecteur d'académie, de renoncer à ce projet.